

Séance du 21 novembre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-ET-UN NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **16**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

15/11/2024

Absents excusés : 5 (dont 3 pouvoirs)

Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Jérôme FRANQUES,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

18/11/2024

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2024/10/055 – Construction d'un terrain multisports
Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la construction d'un terrain multisport s'intègre dans un projet d'aménagement des jardins de la Murette, soit la mise en place : du terrain à bosses (réalisé), du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un terrain multisport.

Il précise que dans le cadre du terrain multisport, la volonté est de mettre en place des conventions avec les établissements scolaires et des associations (foot, basket, volley...), permettant ainsi une utilisation fréquente et multiple du terrain sportif.

Monsieur le Maire indique que le projet est identifié dans les programmes d'État, Région Occitanie et Département de l'Aveyron : Petites Villes de Demain (PVD), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Bourg Centre Occitanie (BCO), Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) et Contrat de Projet Aveyron-Territoire (CPAT).

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
ÉTUDES POUR TRAVAUX	3 000,00 €
TRAVAUX DE TERRASSEMENT	37 651,02 €
TRAVAUX TERRAIN DE JEUX	43 600,00 €
ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 000,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	86 251,02 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ETAT	25 875,30 €	30,00%
RÉGION OCCITANIE	17 250,20 €	20,00%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	25 875,30 €	30,00 %
TOTAL SUBVENTIONS	69 000,80 €	80,00%
COMMUNE DE MARCILLAC VALLON (Fonds propres / Emprunt)	17 250,22 €	20,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	86 251,02 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise M. le Maire à formuler une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie,
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ